

M. Ruquet découvre la flexibilité du travail

Jeudi soir, devant les élus du Comité Syndical, M. Ruquet, Président du SIVOM de Rieux Volvestre, a tenté d'expliquer que faire 1607 heures de travail dans l'année coûte plus cher que faire 1607 heures dans l'année : de quoi embrouiller les esprits en effet !!!

Après avoir lu partiellement un compte rendu du CTP, dont il a prétendu qu'il était validé alors que la secrétaire de séance ne l'a pas encore signé et que la validation ne se fera qu'au prochain CTP(soit le 15 janvier 2013), M. le Président a développé un discours confus soulignant la difficulté de trouver du travail au quotidien pour l'ensemble des agents.

Mais alors comment se fait-il que certains agents font des heures supplémentaires en si grande quantité ? Et pourquoi en rigidifiant le cycle de travail à 35 heures par semaine cela comblerait-il mieux les variations du volume de travail dans l'année ? Mystère...M. Ruquet a surtout démontré la difficulté d'organiser le travail de l'ensemble des agents sur l'ensemble des communes, tâche certes complexe, qui relèverait d'ailleurs plutôt du travail d'un professionnel cadre A.

Car, en maintenant un rythme de travail de 37h30 par semaine, ce qui permet aux agents d'avoir 13 jours de récupération dans l'année et qu'on projette donc de leur supprimer, il est possible de moduler les variations du volume de travail en instaurant un quota parmi ces treize jours pour lequel le SIVOM aurait la possibilité d'imposer le jour de récupération aux agents. Ainsi, la variation de charge pourrait être absorbée, et les agents seraient satisfaits de garder leurs jours de récupération.

Mais ça, M. Ruquet n'y a pas pensé. Il n'a pas pensé non plus qu'en se concertant avec ses agents, qui ont pourtant déposé un préavis de grève, et qui attendaient donc une négociation comme le prévoit la loi, il aurait pu proposer une solution acceptable pour tous.

Certains élus du CS ont demandé de la « souplesse » dans l'application du nouveau cycle de travail. Espérons que M. Ruquet saura en faire preuve avec la même largesse d'esprit que lorsqu'il s'exerce à faire le grand écart entre facturation des prestations aux communes et charges salariales.

Quoiqu'il en soit, il semble que le conflit soit maintenant engagé durablement.